

DECISION N° 23/004

Contrat de prestation HELIA PORTAGE pour la mise en place d'ateliers cuisine au sein de la résidence autonomie les Roses de France pour l'année 2023.

LA PRESIDENTE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les articles R 123-21 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la proposition de l'entreprise HELIA PORTAGE, 50 avenue chanoine Cartellier – 69561 SAINT GENIS LAVAL,

DECIDE DE SIGNER le contrat de prestation n° CP 230081 pour la mise en place d'ateliers cuisine au sein de la résidence autonomie les Roses de France, 21 rue Pierre Villey à Courseulles sur Mer dont le CCAS est le gestionnaire pour un montant de 1 744 € HT soit 2 092.80 € TTC, pour la période d'avril à décembre 2023.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE D'INSERER la présente décision au registre des délibérations du Conseil d'Administration et d'en rendre compte au Conseil d'Administration.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 2 mars 2023

Signé le 3 mars 2023

Robië le

LA PRESIDENTE DU CCAS


Anne-Marie PHILIPPEAUX
